

L'EAU À CANAAN : QUELLES FORMES DE PARTICIPATION À UNE GESTION DÉMOCRATIQUE DE CE BIEN COMMUN ?

Yolette Jérôme¹, Evens Emmanuel¹ et Pascal Saffache²

¹Université Quisqueya, Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines, 218 avenue Jean Paul II,
Haut de Turgeau, Port-au-Prince, Haïti

²Université des Antilles, Laboratoire de recherche GEODE Caraïbe (EA 929), Campus de Schoelcher, Faculté
des lettres et sciences humaines, BP 7207, 97275 Schoelcher Cedex, Martinique

Résumé

En Haïti, la fourniture de l'eau destinée à la consommation humaine est de la responsabilité de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA), laquelle peut, en fonction du type d'établissement humain en présence (milieu urbain ou milieu rural), choisir entre plusieurs modes de gestion relevant de sa loi organique pour accomplir cette tâche. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince (RMPP), caractérisée par une bidonvilisation accélérée et une demande élevée en eau, les citoyens/usagers semblent n'avoir aucune possibilité d'influencer et de contrôler démocratiquement la quantité, la qualité de la ressource, et les choix de développement des réseaux.

Le séisme du 12 janvier 2010, a provoqué une extension urbaine de cette métropole avec la création de nouveaux quartiers précaires, dont le plus important est Canaan. Ce vaste bidonville de six quartiers et de plus de 200 000 habitants, a été créé par les autorités publiques haïtiennes avec le soutien de la communauté internationale. La non présence active de la DINEPA et l'urgente nécessité pour la population de s'approvisionner en eau, ont permis à une pyramide d'acteurs privés et humanitaires de prendre place dans l'offre de ce bien commun à Canaan. L'objectif de cet article est d'étudier les mécanismes devant conduire à la mise en place à Canaan des organes participatifs permettant aux citoyens de décider dans le but de gérer l'eau comme un bien commun.

Mots-clés : *participation alternative, eau potable, gestion démocratique, citoyens, bien commun, Canaan, Port-au-Prince.*

Introduction

En Haïti, la fourniture de l'eau destinée à la consommation humaine et l'assainissement de base sont du domaine de l'Etat. En effet, la loi No. : CL01-2009-001 stipule en son article 4 « *Le contrôle et la réglementation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et en assainissement sont du ressort exclusif de l'Etat qui exerce ce privilège par la DINEPA* » (Le Moniteur, 2009). Au regard de cette loi, il semble que dans cette forme de gestion les citoyens/usagers n'ont aucune possibilité d'influencer et de contrôler démocratiquement la quantité, la qualité de l'eau distribuée, et les modalités de développement des réseaux

d'approvisionnement. Dans un tel cadre légal, quelle est la représentation des usagers au niveau de la prise de décision ? EWM (2012) rapporte que la gestion étatique ne suffit pas à garantir une gestion démocratique des services d'eau potable et assainissement. Dans une gestion efficace des systèmes d'eau, la prise de décision semble être une fonction de la participation effective des Élus, des Usagers et des Travailleurs de l'eau.

Par ailleurs, la DINEPA, institution publique chargée d'exécuter la politique de l'Etat dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, peine à remplir son rôle (UNICEF, 2013). En effet, les villes haïtiennes, dont la demande en eau est déjà élevée, se trouvent de plus en plus exposées à une croissance démographique qui affecte considérablement les infrastructures d'eau et d'assainissement (Jérôme et al, 2016). Par ailleurs, l'UNICEF (2013) estime le taux de couverture nationale pour l'eau potable à 64%, avec un taux de 77% dans les zones urbaines, et 42% dans les zones rurales. Les conditions d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui étaient déjà précaires, se sont détériorées avec le séisme du 12 janvier 2010.

En effet, ce tremblement de terre, qui a lourdement dévasté la RMPP, a entre autres, provoqué une désarticulation des systèmes d'approvisionnement en eau potable, et une extension urbaine avec la création de nouveaux quartiers précaires. Canaan, un établissement humain en formation qui abrite une population de 200 000 habitants environ, est une des conséquences immédiates dudit séisme. Ce nouveau territoire fait face à un important déficit en infrastructures collectives urbaines de base telles que l'eau, l'assainissement, l'électricité.

La non présence active de la DINEPA et l'urgente nécessité pour la population de s'approvisionner en eau, ont permis à une pyramide d'acteurs privés et humanitaires de prendre place dans l'offre de ce bien commun à Canaan. Jérôme et al, (2016) ont dénombré 240 points de vente d'eau appartenant à des particuliers, des groupements communautaires et des organisations humanitaires. Ces formes de mobilisation, hors de la DINEPA, ouvrent de nouveaux champs de recherche pour approcher la gestion de l'eau dans les bidonvilles sous l'angle de la participation alternative des citoyens/usagers. L'objectif de cet article est d'étudier les mécanismes devant conduire à la mise en place à Canaan des organes participatifs permettant aux citoyens de décider, dans le but de gérer l'eau comme un bien commun.

Eau bien commun : aspects théoriques de la participation alternative et de la gestion démocratique

La notion de bien commun a fait l'objet de plusieurs réflexions théoriques. Pour Grawitz (2004) « *Le bien commun est comme un ensemble de conditions susceptibles de procurer aux membres de la communauté un bien-être général, contribuant par des sacrifices personnels* ». Thomas d'Aquin (1273) considère qu' « *Au bien d'un seul on ne doit pas sacrifier de la communauté : le bien commun est toujours plus divin que celui de l'individu* ».

Dans la Déclaration universelle du bien commun de l'humanité, présenté par le Forum mondial des alternatives (FMA) aux mouvements sociaux et aux organisations présentes au Sommet des peuples de Rio+20, FMA (2012) définit « *Le paradigme du "Bien commun de l'humanité", comme la possibilité, la capacité et la responsabilité de produire et de reproduire la vie de la planète et l'existence physique, culturelle et spirituelle de tous les êtres humains à travers le monde* ». Dans le [Manifeste pour les biens communs dans l'Union Européenne](#), EWM (2015) rapporte « *Les biens communs sont universels, ils appartiennent à tous et ne doivent en aucun*

cas être accaparés par des autorités et/ou des intérêts privés...».]...[« Par définition, les biens communs appartiennent à la collectivité. L'eau, bien commun emblématique, ne doit pas être privatisée ou considérée comme une marchandise» (EWM, 2016).

De tout temps des rêves ont donné forme à des villes, des villes ont inspiré des rêves et, traditionnellement, l'eau vivifiait les uns et les autres (Illich, 1984). En effet, l'eau, ressource indispensable à la vie des organismes vivants et au fonctionnement des écosystèmes (Rosillon, 2016), a été au cœur de la fondation de la vie communautaire (Emmanuel, 1998). Depuis plusieurs années, on a remarqué que le concept de participation apparaît au cœur des discours sur le développement durable, la bonne gouvernance et la gestion de l'environnement.

A chaque niveau d'intervention, souligne Gliemann(2013), les usagers, citoyens et tous ceux qui ont un certain intérêt sont incités à s'investir et s'organisent pour prendre part de manière collective au développement de leurs communautés et à la gestion de leurs ressources. L'approche participative, outil privilégié permettant d'associer de manière active et responsable les populations, est née du constat d'échec des stratégies d'intervention préconisées par le passé, ainsi que de la volonté assez récente des gouvernements d'intégrer la dimension participation des populations aux politiques de développement de leur région (FAO, 1995). La démocratie participative dans la gestion de l'eau, telle qu'elle est définie aujourd'hui par les institutions internationales, nationales et locales à travers le monde peut conduire vers une participation effective des usagers/citoyens.

Méthodologie

Présentation du terrain d'étude

Canaan est situé à l'extrême nord de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (RMPP), à environ 18 km du centre-ville, précisément sur une habitation appelée jadis Corail Cesselesse, de la section communale de Varreux II, Commune de la Croix-des-Bouquets. Avant 2010, ce vaste espace vierge et aride abritait quelques familles paysannes qui pratiquaient l'élevage. Cette région sèche et chaude, d'une pluviométrie faible (en moyenne 900mm/an) a été déclarée zone d'utilité publique en 1971 en vue d'un aménagement touristique (Noël, 2012). Entre autres, des projets privés d'une grande importance étaient considérés dans le cadre d'un plan directeur de développement du Pôle Nord de Port-au-Prince. En 2010, elle fut l'objet d'une autre déclaration d'utilité publique à des fins de relocalisation des victimes du tremblement de terre (Le Moniteur, 2010). Les coordonnées géographiques de Canaan sont 18° 38'46» N, 72° 16' 23» W (ONU-Habitat, 2015).

Méthodes

Ce travail a pris appui sur :(i) des observations de terrain, (ii) une enquête de terrain réalisée auprès des 240 points de vente d'eau, (iii) une seconde enquête auprès de 439 chefs de ménages. Des entrevues avec des employés de certains organismes internationaux, des travailleurs sociaux, ainsi que des membres des comités d'organisation de base ont été réalisées.

Résultats et discussion

La vente de l'eau à Canaan

Sur les 240 points d'eau, seulement 179 soit 74.58% ont été retenus pour l'analyse de l'offre en eau. 71.5% des 179 points sont constitués de bassins-réservoirs, tandis que les puits ordinaires en représentent moins de 3% (soit 2.23%), les pompes à bras 3.91% et les impluviums collectifs moins de 1% (0.56% soit environ 6 sur 1000 points d'eau). 93% de ces ouvrages sont construits par les familles, et deviennent ainsi des services privés d'approvisionnement en eau. Il n'y a que 7% des points d'eau qui ont un statut collectif, associatif ou public. Ces derniers sont construits soit par une ONG ou des institutions caritatives, soit par un organisme public ou par un groupe de personnes de la localité. 95% de ces points d'eau offrent un service payant, et seulement 5% sont non payants. 72% de ces points d'eau (des réservoirs de stockage) sont des structures en béton armé. Des puits non équipés de pompe représentent 2.23% de ces infrastructures, les puits munis de pompes à bras constituent 3.91% de cet échantillon, et les impluviums collectifs moins de 1% des points d'eau observés. Les 167 réservoirs de stockage sont alimentés par des camions citernes provenant des forages de la Plaine du Cul-de-Sac. Le renflouement des réservoirs de stockage (eau non traitée, eau traitée) se fait dans un intervalle de 5 à 90 jours. En moyenne, les points d'eau attendent au minimum 20 jours avant un prochain approvisionnement par camion-citerne.

Le marché de l'eau

A Canaan, le marché de l'eau est segmenté en deux grands compartiments. Le premier, comprend les fournisseurs (les camions citernes venant de la Plaine du Cul-de-Sac) et les propriétaires des dispositifs de stockage. Le second est composé des propriétaires des réservoirs de stockage résidant eux-mêmes dans la zone et des ménages de leurs localités respectives. Pour chacun de ses compartiments, ni les acheteurs, ni les vendeurs ne peuvent influencer significativement le prix de l'eau. Ils ne font que s'entendre sur cet indicateur en se basant sur le prix de l'eau dans les bidonvilles et la distance parcourue par les camions citernes pour délivrer l'eau. Sur le plan structural, le marché de l'eau non traitée est situé entre l'oligopole et la concurrence parfaite. Celui de l'eau traitée n'est pas aussi parfait que celui de l'eau non traitée, peu importe le compartiment considéré.

Le poids de l'eau dans le budget des ménages

A Canaan, l'eau représente plus de 5% du budget de consommation quotidienne pour environ 93% des ménages se procurant de l'eau traitée comme de l'eau de boisson, et moins de 5% du budget alloué aux dépenses pour les ménages utilisant uniquement de l'eau non traitée. Le poids moyen de l'eau dans la consommation quotidienne des ménages consommant de l'eau traitée est de 13.5%. À défaut d'informations précises sur le revenu des ménages, le salaire du chef de ménage a été considéré pour évaluer le poids de l'eau en pourcentage dans le revenu mensuel du ménage. Pour 166 ménages retenus, l'eau représente en moyenne 16% du revenu du chef de ménage. Pour 25% des ménages, le poids de l'eau en pourcentage du revenu mensuel est supérieur à 24%.

La gestion des puits munis de pompe à bras

Une autre approche se développe dans la gestion de l'eau à Canaan. Les usagers des puits munis de pompe à bras adoptent un modèle de gouvernance basé sur une coopérative de gestion d'eau avec un comité de trois à quatre membres. Bénéficiaires de financements provenant des organisations internationales ou humanitaires, ils s'organisent pour vendre l'eau, aux membres de la coopérative, à un coût deux fois moins cher que celui des autres fournisseurs de stockage venant de la plaine du cul-de-sac. Le montant reçu est déposé sur un compte bancaire et est utilisé pour l'entretien du puits.

Conclusion

Canaan dispose de très peu de ressources en eau. En l'absence des services sociaux de base, notamment un approvisionnement public en eau potable, la population s'organise pour répondre à la satisfaction de leur besoin en eau. Globalement cette activité est source d'emplois et de revenu pour une part non négligeable de la population. La desserte en eau est assurée par le marché, et dans une logique de marché.

A la lumière des informations recueillies sur l'offre de l'eau à Canaan, et en prenant appui sur les premières observations relatives à l'anthropologie sociale de l'eau dans les différents quartiers de ce bidonville, il semble intéressant d'orienter la réflexion sur la gestion démocratique de l'eau vers le modèle coopératif actuellement en expérimentation dans cette zone.

Références bibliographiques

Emmanuel E. Gestion sociale de l'eau et développement local. In : Actes du Colloque International sur le Développement local. Port-au-Prince : Université Quisqueya, juin 1998, pp 324-335.

EWM - EUROPEAN-Water Mouvement – (2012). Qu'est-ce que l'Eau Bien commun [en ligne]. Disponible sur : www.we.riseup.net/assets/114623/ebc.pdf . Consulté le 25 juin 2016.

EWM - EUROPEAN-Water Mouvement – (2015). Manifeste pour les biens communs dans l'Union Européenne[en ligne]. Disponible sur : <http://europeanwater.org/fr/actualites/nouvelles-diverses/394-manifeste-pour-les-biens-communs-dans-l-union-europeenne>

FAO (1995). Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique Saharienne : bilan et perspectives. Disponible sur : www.academia.edu/15169730 . Consulté le 28 aout 2016.

FMA -Forum mondial des alternatives- (2012). Vers une déclaration universelle du bien commun de l'humanité. Disponible sur : <http://www.medelu.org/Vers-une-declaration-universelle> . Consulté le 12 décembre 2016.

Gliemann M.O. (2013). Une gestion participative de l'eau ? La politique sud-africaine de gestion locale de l'eau.Lesedi, les carnets de recherche de l'Institut Français d'Afrique du Sud. Disponible sur : <http://ifas.hypotheses.org/211> . Consulté le 23 février 2017.

Grawitz M. Lexique des sciences sociales. Paris : Dalloz, 2004, 421p.

Illich I. (1984). H2O et les eaux de l'oubli. Conférence prononcée à Dallas aux États-Unis en mai 1984. Disponible sur : <http://www.paperblog.fr/3575094/h20-et-les-eaux-de-l-oubli/> . Consulté le 15 février 2016.

Jérôme Y., Emmanuel E., Roy P.-M., Bodson P. The issue of water in the slums development in Haiti: a case study from Canaan. (Accepted: AQUA-LAC, Journal of the International Hydrological Programme of UNESCO for Latin America and Caribbean, juillet, 2016).

Le Moniteur. Loi cadre portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Port-au-Prince:Journal Officiel de la République d'Haïti. 164^{ème} Année No. 29, Mercredi 25 mars 2009. Loi No. : CL01-2009-001.

Le Moniteur (2010). Arrêté déclarant d'utilité publique les propriétés s'étendant de l'angle de la Rivière Bretelle à la Route nationale numéro 1 en passant par Bon Repos et Corail-Cesselesse formant un polygone avec la zone communément appelée Concombre, article 1, 22 mars, p. 3.

Noël, R. (2012). Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine : Cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo. Port-au-Prince:Group URD, [en ligne], http://www.urd.org/IMG/pdf/ReconstructionetEnvironnement_Rapport_Canaan_Nov2012.pdf. Consulté le 23 novembre 2015.

ONU-HABITAT (2015). *Canaan urban planning charrette*. Port-au-Prince : ONU-Habitat.

Rosillon F. (2016). L'eau dans les pays en développement. Retour d'expériences de gestion intégrée et participative avec les acteurs locaux. Paris : Editions Johanet, 415 p. ISBN: 979-10-91089-24-1.

Thomas d'Aquin (1273), Textes sur la morale, Traduits et commentés par Etienne Gilson, Librairie philosophique Vrin, Paris, 1998.

UNICEF Haïti. Eau et assainissement : les défis. 2013. Disponible sur : <https://www.unicef.org/haiti/french/wes.html>. Consulté le 24 février 2017